

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du conseil municipal du 14 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de PONT SUR SEINE, s'est réuni dans la Salle du conseil, 5 Faubourg St Martin, sous la présidence de Mr Denis DESMARES, Maire.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux dont les noms suivent :

Mr Denis DESMARES, Maire, Mmes Catherine LENOUVEL, Liliane CUNIN et Mrs. Georges NOEL et Didier MOREL Maires-Adjoints, Mrs. Alain DELAMOUR, Romuald TARY et Mmes, Ludivine DESMARES ; Josette BOUREL, Mireille BOUCHEZ, Danielle LAHAYE conseillers municipaux formant la majorité en exercice.

Absents et excusés : Messieurs Jérôme DUFOUR, et Cédric MARECHAL.

Pouvoir : Mme Anita GRUSSELLE donne pouvoir à Mme Liliane CUNIN et M. Alfred ALBERTUS donne pouvoir à M. Denis DESMARES

Le Conseil a élu comme secrétaire de séance Mme Ludivine DESMARES.

Le compte rendu de la réunion du 30 Novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité, chaque conseiller municipal ayant pu en prendre connaissance suite à l'envoi électronique desdits documents.

### Tarifs 2024 – Services communaux

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal des tarifs 2023 des services communaux.

Il demande à l'Assemblée de fixer ces tarifs pour 2024.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- **FIXE** les tarifs 2024 des services communaux selon le document annexé.
- **AUGMENTE** le tarif de la cantine de 4.80€ le repas à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2024.

### RECENSEMENT 2024 : nomination des agents recenseurs : ANNULE ET REMPLACE la délibération 64/2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un recensement de la population est prévu pour l'année 2024. A cet effet, il indique aux élus qu'il est nécessaire de nommer les agents recenseurs qui auront pour tâche le recueil des informations et des données personnelles de la population.

Monsieur le Maire propose donc **4 agents recenseurs et deux suppléants** en cas d'absence. Ces personnes auront pour objectif de distribuer dans un premier temps les flyers annonçant le recensement de la population de la commune ; et qu'il est possible pour les habitants de se recenser sur internet. Dans un second temps, si ces personnes ne se déclarent pas sur internet, les agents devront distribuer un document à compléter par les pontois recensant les identités et les activités de chacun.

Le Maire précise enfin que cette période de recensement se déroulera du 18 janvier 2024 au 17 Février 2024 ; Mais que des formations au début du mois de janvier sont prévues pour expliquer aux agents recenseurs le déroulement du recensement. Ainsi, les 4 agents recenseurs et les deux suppléants seront recrutés du 08 janvier au 18 février 2024.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** la nomination de quatre agents recenseurs et de deux suppléants.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents utiles.
- **FIXE** la rémunération pour les agents recenseurs selon la formule de calcul : 2 PASSAGES PAR LOGEMENT EN APPLIQUANT UN COEFFICIENT DE 1.5 PAR BULLETIN INDIVIDUEL PAR FAMILLE. Le montant versé ne pourra pas être inférieur au smic horaire.
- **CHARGE** le Maire à effectuer les arrêtés de nominations nécessaires.

### QUESTIONS DIVERSES :

➤ Chenilles processionnaires :

Madame Ludivine Desmares s'interroge sur les suites qui ont été données concernant les chenilles processionnaires qui sont présentes dans les sapins qui se situent au niveau du pont de la RD52 en direction de ROMILLY SUR SEINE. M. Georges NOEL précise qu'un traitement a été effectué. Cependant, Mme DESMARES informe les élus que de nombreuses chenilles sont toujours vivantes, et qu'il est nécessaire de re traiter, ou de couper les arbres. En effet, elle précise que la période hivernale est la bonne saison pour retirer les nids et traiter les arbres, et au mois de Mars, lorsque les chenilles redescendent, il faut installer des pièges à hormones pour neutraliser ces insectes. Elle rappelle la dangerosité de ces individus qui peuvent être mortels pour les animaux de compagnie.

➤ Entretien des trottoirs devant les commerces :

Madame Ludivine DESMARES s'interroge sur qui repose le nettoyage des trottoirs des commerces. Monsieur NOEL informe que cette responsabilité incombe aux commerçants, et qu'un rappel va être fait dans le bulletin municipal.

➤ Place de parking pour personne handicapée :

Madame Catherine LENOUVEL se demande s'il est possible de mettre une place handicapée devant la pharmacie. Monsieur le maire répond par la négative à cette question, il s'agit devant l'enseigne d'une voie publique, et non pas d'un parking, il n'est donc en principe pas possible de faire une place PMR.

➤ Vente parcelle les Patis :

Monsieur le maire informe les élus que la signature de la vente de la parcelle les Patis s'effectuera le 19 décembre 2023.

➤ Rapport d'activité de la CCN :

Monsieur le Maire informe les élus que le rapport d'activités 2022 "service public de prévention et de gestion des déchets" de la Communauté de Communes du Nogentais, est consultable en mairie.

➤ Déclenchements indésirables du bouton d'alarme SNCF :

Monsieur le Maire informe les élus qu'à plusieurs reprises des enfants déclenchent le bouton d'alerte des voies SNCF. Il annonce à l'assemblée qu'il a été faire la morale aux enfants aux écoles, et demande aux parents de faire attention aux agissements de leurs progénitures.

➤ Remerciements colis des aînés :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a déjà reçu les remerciements de Mme MAHOT, les époux WAMBST, Mme RIO et SOUFFLET pour le colis des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé ; la séance est levée à 18h45.